

CPR-200924 (extraordinaire)
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion extraordinaire du 24 septembre 2020
8 h 30
À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Pascale Rioux
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

Invitée : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 30.

2. BUT DE LA CONVOCATION

Le président explique qu'une réunion extraordinaire s'avère nécessaire afin d'examiner diverses mesures exceptionnelles qui seront mises en place en raison de la pandémie (COVID-19).

Il indique que la RVD a examiné plusieurs dossiers dans le but de faire une proposition au Comité des programmes¹.

¹ À noter que la RVD n'a pas techniquement un pouvoir de recommandation au Comité des programmes.

3. MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19) : DÉBUT DES COURS EN JANVIER 2021 (doc. 2/20-21)

Invitée : Elizabeth Dawes, VRAEAP

Le président rappelle que la séance d'hiver 2021 débutera le 11 janvier 2021. Il est question d'offrir la première semaine de cours entièrement à distance dans les trois campus, ce qui tranche avec le mode de livraison actuel.

Madame Dawes présente une note ayant comme objet « Début de la session d'hiver 2021 ». Elle explique que la Santé publique a exprimé des inquiétudes quant à la période des fêtes et qu'elle a demandé aux institutions postsecondaires de se pencher sur la question de l'auto-isollement des étudiantes et étudiants au début de la session d'hiver 2021.

Notons qu'environ 1 713 étudiantes et étudiants auront des cours en présentiel pendant la première semaine de janvier (11 au 15 janvier 2021).

Certaines universités proposent de reporter la date de début du semestre au 18 janvier. Cette option nécessiterait une modification du calendrier et possiblement une redéfinition des dates maîtresses du calendrier de la session d'hiver.

La RVD a examiné la question lors de deux réunions et propose que l'on offre les cours entièrement à distance entre les 11 et 15 janvier.

Une discussion s'ensuit. On note qu'il y aura plus de cours offerts en présentiel à la session d'hiver. Des annonces seront faites prochainement.

Au campus de Shippagan, les professeures et professeurs préfèrent enseigner en présentiel et commencer le semestre le 18 janvier 2021. Sur ce point, plusieurs membres indiquent qu'il est préférable d'avoir un seul calendrier pour l'Université de Moncton.

Les membres sont d'avis qu'il est préférable de ne pas annuler une semaine de cours.

Globalement, il est préférable de maintenir une approche institutionnelle. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 01-CPR-200924

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que toutes les séances des cours indiquées à l'horaire comme devant se donner en présentiel à la session d'hiver 2021 soient exceptionnellement livrées à distance pendant la semaine du 11 au 15 janvier 2021 afin de permettre aux étudiantes et étudiants et aux membres du personnel enseignant qui devront s'auto-isoler pendant 14 jours d'amorcer leur auto-isollement après le jour de l'An étant entendu que toutes les séances de cours en science infirmière (SINF) soient livrées comme prévu afin de satisfaire aux exigences particulières de ce programme. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19) : DEMANDE DE DÉROGATION AU SYSTÈME DE NOTATION POUR LE COURS SIN3712 - SOIN ET ACUITÉ I (MATERNITÉ/PÉDIATRIE) (doc. 3/20-21)

Le Comité des programmes examine le dossier portant sur une mesure exceptionnelle en raison de la pandémie (COVID-19) pour une dérogation au système de notation pour le cours SIN3712 (Soin et acuité 1 – maternité/pédiatrie).

Dans la documentation, on explique que la supervision clinique s'effectue habituellement par une monitrice clinique. En raison des restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19 et du nombre considérable de placements cliniques (le double) à l'automne 2020, il n'est pas possible de procéder comme à l'habitude. L'ÉSI-UMCM propose un encadrement différent avec un système de notation différent. Les étudiantes et les étudiants seraient jumelés avec des infirmières ou infirmiers. Le système de notation (A+ à E) passerait au système Succès/Insuccès.

Le Comité des programmes note que le dossier ne traite pas de la situation au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan. Les questions suivantes sont soulevées :

- Est-ce que le même encadrement est offert dans les trois campus?
- Est-ce que le même système de notation est offert dans les trois campus?
- Est-ce que les campus d'Edmundston et de Shippagan ont été consultés?

Le Comité souhaite que l'on invite la directrice de l'École réseau à la prochaine réunion du Comité des programmes afin de discuter du dossier.

5. MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19) : ABROGATION D'UN STAGE – RÉGIME COOP (doc. 4/20-21)

Invitée : Elizabeth Dawes, VRAEAP

Le président indique que les membres de la RVD ont examiné une question du Bureau de l'enseignement coopératif (BEC). Plusieurs étudiantes et étudiants ont refusé des offres de stages à la session printemps-été 2020 en raison de la pandémie 2020. Par ailleurs, de mai à août, 91 des 120 étudiantes et étudiants ont été jumelés avec un employeur. En raison de certaines consignes liées aux programmes coopératifs, environ 20 étudiantes et étudiants se retrouvent dans une situation plus difficile. Le BEC propose que l'on « abroge le stage 1 des étudiantes et étudiants qui n'ont pas pu effectuer leur stage 1 et leur permettre d'obtenir la mention coop sans faire tous les stages requis ».


Un membre du Comité des programmes indique qu'il n'a pas eu l'occasion de lire les documents puisque ceux-ci furent remis ce matin.

Le Comité des programmes discute rapidement du cas, notant que les étudiantes et les étudiants ont des options autres que celles proposées par le BEC.

Le point est reporté à la prochaine réunion.

6. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 9 h 45.



Lynne Castonguay, secrétaire générale